

FONDATION D'ENTREPRISE BEL

Fondation d'entreprise, régie par la loi 87-571 du 23
juillet 1987

16, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

FONDATION D'ENTREPRISE BEL

Fondation d'entreprise, régie par la loi 87-571 du 23 juillet 1987

16, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les administrateurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la fondation d'entreprise FONDATION D'ENTREPRISE BEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues

et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation d'entreprise à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Lille, le 5 juin 2014

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Pierre-Marie MARTIN

FONDATION D'ENTREPRISE BEL

16 Boulevard Malesherbes

75008 Paris

Etats Financiers au 31 décembre 2013

FONDATION D'ENTREPRISE BEL
Date de parution au Journal Officiel le 03 mai 2008
Bilan au 31/12/2013

ACTIF	31/12/2013			31/12/2012	PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE :					Résultat de l'exercice	-23 805,96	9 849,65
Logiciel	9 287,50	2 631,46	6 656,04	8 513,54	Report à nouveau	11 027,53	1 177,88
Total actif immobilisé	9 287,50	2 631,46	6 656,04	8 513,54			
Banque	88 549,72		88 549,72	186 907,99	Fournisseurs	227,24	0,00
Total actif circulant	88 549,72	0,00	88 549,72	186 907,99	FNP (honoraires, prestations)	2 756,95	3 894,00
					Subventions à verser	105 000,00	180 500,00
Total	97 837,22	2 631,46	95 205,76	195 421,53	Total	95 205,76	195 421,53

FONDATION D'ENTREPRISE BEL
 Date de parution au Journal Officiel le 03 mai 2008
Compte de Résultat

Libellé	2013	2012
Versements reçus des fondateurs	216 610,00	308 900,00
FBSA	215 610,00	307 900,00
UNIBEL	1 000,00	1 000,00
TOTAL des Produits d'Exploitation	216 610,00	308 900,00
Subventions versées par la fondation	125 325,00	110 950,00
Subventions provisionnées sur l'exercice	105 000,00	180 500,00
- Amortissements Logiciel	1 857,50	773,96
- Frais bancaires	1 197,13	476,25
- Prestations (informatique, déplacements)	4 890,45	4 456,14
- Publications (Journaux Officiels)	210,00	100,00
- Honoraires CAC	1 935,88	1 794,00
TOTAL des charges d'exploitation	240 415,96	299 050,35
RESULTAT	-23 805,96	9 849,65

Fondation d'entreprise Bel

16 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions :

Du règlement n° 99.03 portant application du plan comptable général,
Du règlement n° 99.01 du 16 février 1999 émis par le Comité de la réglementation comptable (relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations).

Les principes de prudence, de régularité, de sincérité, d'image fidèle, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices ont été respectés.
Aucun changement de méthode n'est intervenu dans l'exercice.

Il n'y a pas eu de dérogation aux règles et méthodes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour chaque programme, l'engagement total de la Fondation est passé en charges à payer dès la signature de la convention.

- Les membres du conseil ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

III.1 - BILAN ACTIF

III.1.1 – LA TRESORERIE

Le solde du compte bancaire est de 88.549,72 euros.

Il a été approvisionné par les dons des fondateurs :

Fromageries Bel

Unibel

III.2 - BILAN PASSIF

III.I – I – CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer est de 107.984,19 euros et se décompose ainsi :

Charges à Payer au 31/12/2013	
Désignation	Montants
FNP (honoraires, prestations)	2 756,95
Fournisseurs	227,24
S/Total	2 984,19
<u>Projets votés et non payés en 2013</u>	
<u>Association</u>	
Solidarité Sorbonne - Haïti	5 000,00
Les Amis de Pasteur	10 000,00
AJSS - France	4 000,00
L'Appel - Madagascar	10 000,00
L'Ile aux Enfants - Madagascar	6 000,00
Graine de Bitume - Madagascar	5 000,00
Un Enfant par la Main - Mali	5 000,00
<u>Bourse</u>	
Cookbook -République Tchèque	5 000,00
Healthy spirit - Pologne	5 000,00
Bon click -Bel Tanger	5 000,00
BHealthy footprints - Bel Slovaqui	5 000,00
Health is weath - Bel UK	5 000,00
Wanderine on the Green - Slovaquie	5 000,00
Un Véhicule - Bel Vendôme	5 000,00
Caravane Solidarité - Bel Tanger	5 000,00
Courir pour 1 Belle Cause - France	5 000,00
Live healthy - République Tchèque	5 000,00
Bel Educational - Bel Germany	5 000,00
Les Virades de l'Espoir - Bel Sablé	5 000,00
S/Total	105 000,00
TOTAL	107 984,19

III.3 - ETAT DES DETTES

Dettes	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d' 1 an	Échéance	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (²)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 984,19	107 984,19		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	107 984,19	107 984,19	0	0
(²) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

IV – COMPTES DE RESULTAT

IV.1.1 - Versements reçus des fondateurs

Le montant des subventions reçues des Fondateurs s'élève à 216.610,00 euros versé par :

- Fromageries Bel pour 215.610,00 euros
- Unibel pour 1.000,00 euros

Afin d'honorer les projets 2013, Fromageries Bel a versé cette année, en plus de sa contribution obligatoire de 29.000,00 euros, une subvention supplémentaire de 186.610,00 euros.

IV.1.1 – Répartitions des subventions d'exploitation

La répartition des versements reçus des fondateurs entre frais communs et programmes est établie en fonction du projet de budget établi par la Fondation d'Entreprise.

La répartition des engagements par programme est jointe au compte de résultat.

IV.1.2 - LES CHARGES

Les charges de l'exercice sont de 240.415,96 euros et se décomposent ainsi :

Désignation	Montants
Subventions au 31/12/2013	230 325,00
<u>ASSOCIATION</u>	
- Afoulki france	4 000,00
- Aide medicale et developpement	13 000,00
- Ajss - france	4 000,00
- Amis de pasteur (les)	10 000,00
- Appel (l')	10 000,00
- Appel (l') - madagascar	10 000,00
- Arc en ciel	10 000,00
- APF	25,00
- Atelier des saveurs	10 000,00
- Citoyens des rues (les)	5 400,00
- Enfants et developpement	15 000,00
- Graine de bitume - madagascar	5 000,00
- Hamap	7 700,00
- Helen keller international	10 000,00
- Ile aux enfants (l')- madagascar	6 000,00
- Jardin voyageur (le)	10 000,00
- Partage avec l'afrique	10 000,00
- Petits debrouillards (les)	10 000,00
- Sol en si : solidarite enfants sida	5 200,00
- Solidarité sorbonne - haïti	5 000,00
- Un enfant par la main - mali	5 000,00
<u>BOURSE</u>	
- Vision du monde	5 000,00
- Bel educational - bel germany	5 000,00
- Bhealthy footprints - bel slovaquie	5 000,00
- Bon click -bel tanger	5 000,00
- Caravane solidarité - bel tanger	5 000,00
- Cookbook -république tchèque	5 000,00
- Courir pour 1 belle cause - france	5 000,00
- Health is weath - bel uk	5 000,00
- Healthy spirit - pologne	5 000,00
- Live healthy - république tchèque	5 000,00
- Un véhicule - bel vendôme	5 000,00
- Virades de l'espoir (les) - bel sablé	5 000,00
- Wanderine on the green - slovaquie	5 000,00
Amortissements	1 857,50
Frais Bancaires	1 197,13
Prestations	5 100,45
Honoraires	1 935,88
TOTAL	240 415,96

IV.1.3 - LE RESULTAT

Le résultat de l'exercice est une perte de 23.805,96 euros.

V – ENGAGEMENTS HORS BILAN

V.1. – Versement pluriannuel des fondateurs

Les fondateurs sont statutairement engagés à verser chaque année jusqu'en 2018 la somme de 30.000,00 euros se décomposant ainsi:

- 29.000,00 euros par les Fromageries Bel S.A
- 1.000,00 euros par Unibel

* * *